

# Cahiers Spiritains

---

Volume 9  
Number 9 Mai-Août

Article 3

1979

## Beatification du P. Laval: Formule de Beatification

---

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/cahiers-spiritains>

---

### Recommended Citation

(1979). Beatification du P. Laval: Formule de Beatification. *Cahiers Spiritains*, 9 (9). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/cahiers-spiritains/vol9/iss9/3>

---

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Cahiers Spiritains by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

# BEATIFICATION DU P. LAVAL

## FORMULE

Nos, vota fratum nostorum Joannis Margéot, episcopi Portus Ludovici, et Raimundi Masnou Boixeda, episcopi Vicensis, necnon plurium aliorum Fratrum in Episcopatu, multorumque christifidelium explentes, de Sacrae Congregationis pro Causis Sanctorum consulto, Auctoritate Nostra Apostolica facultatem facimus, ut Venerabiles Servi Dei Jacobus Desideratus Laval et Franciscus Coll Beatorum nomine in posterum appellentur, eorumque festum die ipsorum natali: Beati Iacobi Desiderati Laval die nona Septembris, Beati Francisci Coll die secunda Aprilis, in locis et modis iure statutis, quotannis celebrari possit.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

R. Amen.

NOUS, répondant au voeu de nos frères Jean Margéot, évêque de Port-Louis, et Ramón Masnou Boixeda, évêque de Vich, ainsi que de plusieurs autres de nos Frères dans l'Épiscopat et d'un grand nombre de fidèles; après avoir consulté la Sacrée Congrégation pour les Causes des Saints, en vertu de Notre Autorité Apostolique, déclarons que les Vénérables Serviteurs de Dieu Jacques Désiré Laval, de la Congrégation du Saint-Esprit, et François Coll, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, peuvent avoir droit désormais au titre de Bienheureux, et que leur fête peut être célébrée chaque année, dans les lieux et selon les normes déterminées par le droit, le jour de leur naissance au ciel: le 9 septembre pour le Bienheureux Jacques Désiré Laval, et le 2 avril pour le Bienheureux François Coll.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

R. Amen.

